

## Clause Bénéficiaire contrat d'assurance vie à terme fixe

## Par Coppa, le 12/02/2013 à 18:35

## Bonjour,

Je suis bénéficiaire acceptant d'un contrat d'assurance vie à terme fixe renouvelable par tacite reconduction.

Le terme principal de ce contrat était en 1995.

A cette date ce sont mes neveux qui étaient mes ayants droits.

Depuis le contrat s'est renouvelé annuellement.

Le souscripteur est décédé en 1998, le contrat a continué normalement à se proroger tous les ans jusqu'à ce jour.

Si aujourd'hui je venais à décéder ce sont mes neveux qui seraient mes ayants droits en regard du contrat du d'assurance vie ou serait-ce mon épouse et mes enfants actuels. Merci de vos réponses.